



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 63 et 138 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Projet de budget-programme pour 2023

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-cinquième session extraordinaire, en 2022

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport donne le détail des ressources nécessaires, estimées à 2 764 000 dollars (hors contributions du personnel) pour 2023, qui découlent de la résolution [S-35/1](#) adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-cinquième session extraordinaire, tenue le 24 novembre 2022. Il tient lieu d'additif au rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire, en 2022 ([A/77/579](#)).

II. Dépenses supplémentaires découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session extraordinaire

Résolution [S-35/1](#)

Détérioration de la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants

2. Aux paragraphes 7, 8 et 10 de sa résolution [S-35/1](#), le Conseil des droits de l'homme a :



a) décidé de créer une mission d'enquête internationale indépendante qui serait constituée par son président et dont le mandat, qui courrait jusqu'à la fin de sa cinquante-cinquième session, serait le suivant :

- i) mener une enquête approfondie et indépendante sur les allégations de violations des droits de l'homme commises en République islamique d'Iran, en particulier contre des femmes et des enfants, dans le contexte des manifestations qui avaient débuté le 16 septembre 2022 ;
- ii) établir les faits et les circonstances entourant les violations alléguées ;
- iii) recueillir, rassembler et analyser les preuves de violations et les préserver, notamment à des fins de coopération à d'éventuelles procédures judiciaires ;
- iv) engager un dialogue avec toutes les parties prenantes, y compris le Gouvernement iranien, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, les entités concernées des Nations Unies, les organisations de défense des droits de l'homme et la société civile ;

b) prié la mission internationale indépendante d'établissement des faits de lui faire oralement le point de la situation au cours d'un dialogue qui se tiendrait à sa cinquante-troisième session et de lui présenter un rapport exhaustif exposant les conclusions auxquelles elle serait parvenue au cours d'un dialogue qui se tiendrait à sa cinquante-cinquième session ;

c) souhaité que le mandat prenne effet immédiatement, prié le Secrétaire général de fournir à la mission d'établissement des faits toutes les ressources et les compétences dont elle avait besoin pour s'en acquitter et prié le Haut-Commissariat d'assurer l'appui administratif, technique et logistique requis aux fins de l'exécution de la résolution.

3. Les ressources et les activités présentées ci-après seraient nécessaires en 2023 et 2024 pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 7, 8 et 10 de la résolution.

a) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour un secrétariat composé de 18 personnes, chargé d'appuyer les travaux de la mission d'enquête, qui sera basé à Genève :

Nombre et classe	Titre fonctionnel	Nombre de mois	
		2023	2024
1 P-5	Spécialiste des droits humains (hors classe) [Coordonnateur(trice)]	10	3
1 P-4	Spécialiste des droits de l'homme (Chef de l'équipe d'enquêteurs)	10	3
1 P-4	Spécialiste des droits de l'homme (conseiller(ère) pour les questions de genre)	10	3
1 P-4	Spécialiste des droits de l'homme (analyste/administrateur(trice) chargé(e) des rapports)	9	3
1 P-4	Spécialiste des droits de l'homme (conseiller(ère) juridique)	10	3
1 P-4	Spécialiste des affaires politiques (conseiller(ère) politique)	9	3
1 P-4	Spécialiste de la communication (spécialiste des médias)	–	3
1 P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance (expert(e) en matière des droits de l'enfant)	9	3
2 P-3	Spécialiste des droits de l'homme (enquêteur(trice) spécialisé(e) dans les sources ouvertes)	9	3
2 P-3	Spécialiste des droits de l'homme [enquêteur(trice)]	9	3

Nombre et classe	Titre fonctionnel	Nombre de mois	
		2023	2024
1 P-3	Spécialiste des droits de l'homme (enquêteur(trice) spécialisé(e) dans la violence sexuelle et fondée sur le genre)	9	3
1 P-3	Spécialiste de la gestion de l'information (spécialiste de la gestion des informations et des éléments de preuve)	9	3
1 P-3	Agent(e) de coordination de la sécurité	9	3
2 P-2	Interprète/traducteur(trice)	9	3
1 agent(e) des services généraux (Autres classes)	Assistant(e) administratif(ve)	10	3

i) un(e) spécialiste des droits humains (hors classe) [Coordonnateur(trice)] (P-5) recruté(e) pour 13 mois (du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : gérer et coordonner les travaux du secrétariat, dont l'exécution du mandat ; veiller à ce que les experts reçoivent un appui en matière de procédures techniques, opérationnelles et administratives ; superviser les activités visant à établir et mettre en œuvre des plans d'enquête et à fixer les méthodes et outils à utiliser pour recueillir, analyser et préserver les informations et les éléments de preuve ; superviser la mise en œuvre des plans d'enquête en vue de protéger les victimes et les témoins ; accompagner les experts lors de missions ; faire office de principal(e) interlocuteur(trice) des porteurs de devoirs et des autres parties prenantes ; être responsable en dernier ressort de la qualité des rapports et de leur remise en temps et en heure, ainsi que des activités de préservation des éléments de preuve ;

ii) un(e) spécialiste des droits de l'homme (Chef de l'équipe d'enquêteurs) (P-4) recruté(e) pour 13 mois (du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : gérer et coordonner les affaires courantes liées aux plans d'enquête ; servir de premier(ère) notateur(trice) des membres de l'équipe d'enquête ; mettre au point des plans d'établissement des faits, de collecte d'information et d'enquête ; organiser des missions dans des sites présentant un intérêt et ailleurs s'il y a lieu, et y participer ; contrôler toutes les contributions des membres de l'équipe d'enquête et veiller à ce que les critères de qualité les plus stricts soient appliqués en matière d'enquête, d'analyse, de vérification et de préservation des éléments de preuve et à ce que les conclusions et les recommandations figurent bien dans le rapport final ; contribuer à la rédaction du rapport final ;

iii) un(e) spécialiste des droits de l'homme (conseiller(ère) pour les questions de genre) (P-4) détaché(e) par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour 13 mois (du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2024), qui s'acquittera des tâches suivantes : informer les membres du secrétariat sur la dimension de genre des violations des droits de l'homme, notamment en leur fournissant des analyses et des formations axées sur le genre ; veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte dans l'ensemble de la mission d'enquête ; recueillir et analyser des informations sur les questions relatives aux droits humains des femmes et sur les questions de genre directement liées au mandat ; veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte dans le cadre des activités visant à consigner, collecter et préserver les informations, des analyses et de l'établissement des rapports ; donner des conseils aux victimes et personnes survivantes concernant les services d'orientation tenant compte des questions de genre ; participer à des missions afin de collecter des informations ; contribuer à la rédaction du rapport final ;

faire des suggestions quant aux recommandations prioritaires tenant compte des questions de genre qui pourraient être incluses dans le rapport final ;

iv) un(e) spécialiste des droits de l'homme (analyste/administrateur(trice) chargé(e) des rapports) (P-4) recruté(e) pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : examiner et analyser les informations recueillies et conseiller les membres du secrétariat sur la manière de combler les lacunes et de cerner les pistes à suivre ; établir des documents d'analyse selon les besoins ; coordonner l'élaboration du rapport final et servir de rédacteur(trice) principal(e) ; aider à tirer des conclusions des analyses ; faire des propositions quant à la structure des rapports et à la façon de représenter visuellement les constatations et conclusions ; aider à l'élaboration de recommandations pratiques tenant compte des questions de genre ;

v) un(e) spécialiste des droits de l'homme (conseiller(ère) juridique) (P-4) recruté(e) pour 13 mois (du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : mener des travaux de recherche et d'analyse juridique approfondis sur l'ensemble des informations et des éléments de preuve recueillis par le secrétariat en vue d'identifier les auteurs présumés des violations ; évaluer la pertinence des éléments de preuve et la possibilité de les exploiter conformément aux pratiques de consentement établies par le Haut-Commissariat ; préparer les éléments de preuve en vue de leur divulgation aux organes chargés d'établir les responsabilités ; rédiger des documents juridiques sur une variété de sujets ; effectuer des recherches en vue de fournir des conseils et un appui juridiques relatifs aux enquêtes et aux analyses ; faire des exposés aux enquêteurs sur les aspects significatifs des violations et sur les types d'informations et d'éléments de preuve qui répondent aux critères fixés pour l'enquête en matière de recevabilité et permettent donc d'établir que des violations ont bien eu lieu ;

vi) un(e) spécialiste des affaires politiques (conseiller(ère) politique) (P-4) recruté(e) pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : faire des recherches et analyses sur le système politique et militaire et sur le dispositif de sécurité en République islamique d'Iran et fournir régulièrement des informations actualisées sur leur structure et leurs réactions lorsque des faits nouveaux surviennent ; analyser les effets que les faits nouveaux sur le plan géopolitique dans la région ont sur l'évolution de la situation dans le pays ; examiner et suivre les activités dans le pays qui ont trait au mandat ; présenter une évaluation des conditions opérationnelles dans lesquelles évoluent les forces de l'ordre et autres forces de sécurité en République islamique d'Iran ; évaluer les tendances et constantes relatives à ces questions ;

vii) un(e) spécialiste de la communication (spécialiste des médias) (P-4) recruté(e) pour 3 mois (du 1^{er} janvier au 31 mars 2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : élaborer pour la mission d'enquête une stratégie de communication et de sensibilisation tenant compte des questions de genre, en coordination avec le (la) Coordonnateur(trice) et le secrétariat en prévision de la présentation du rapport final au Conseil des droits de l'homme ; répondre aux demandes de renseignements des médias ; accompagner les experts de la mission d'enquête lors de la présentation du rapport au Conseil ; diffuser des informations sur les grandes étapes des travaux engagés dans le cadre du mandat ; assurer la liaison avec les autres médias internationaux et régionaux concernés ;

viii) un(e) spécialiste de la protection de l'enfance (expert(e) en matière des droits de l'enfant) (P-3) recruté(e) pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars

2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : recueillir, étudier, consigner et analyser des informations liées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance et conseiller le secrétariat quant aux pistes à suivre à cet égard ; mener des activités de collecte d'informations, notamment des missions et des entretiens ; contribuer à la mise en œuvre générale du plan d'enquête ; faire des suggestions quant aux recommandations prioritaires relatives aux droits de l'enfant qui pourraient être incluses dans le rapport final ;

ix) deux spécialistes des droits de l'homme (enquêteur(trice)s spécialisé(e)s dans les sources ouvertes) (P-3) recruté(e)s pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquitteront des tâches suivantes : mettre en place des stratégies, qui comprendront des mesures de sûreté, pour l'exploitation des données tirées de sources ouvertes dans le cadre des enquêtes ; utiliser des sources ouvertes pour enquêter sur les allégations de violation du droit international des droits de l'homme ; mettre en place des outils et des systèmes d'analyse basés sur les renseignements extraits de sources ouvertes ; trouver, recueillir, préserver et analyser des informations tirées de sources ouvertes en ligne qui pourraient être utiles aux enquêtes ; veiller à ce que les données collectées soient consignées et préservées dans le respect de la chaîne de responsabilité et d'intégrité lorsqu'il est prévu de les utiliser comme éléments de preuve ; vérifier et authentifier les contenus numériques (audio, images, vidéos) conformément aux normes internationales reconnues en matière de criminalistique ; effectuer des analyses approfondies (analyse géospatiale, analyse des liens et analyse chronologique, entre autres) et rédiger des rapports de haute qualité ; travailler dans le respect des normes et protocoles institutionnels relatifs à la gestion des éléments de preuve numériques et à la sécurité de l'information ;

x) deux spécialistes des droits de l'homme (enquêteur(trice)s) (P-3) recruté(e)s pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024), qui s'acquitteront des tâches suivantes : mener des recherches et recueillir et analyser des informations et des documents portant sur les violations des droits de l'homme, lorsque le mandat l'exige ; faire des propositions concernant les méthodes et outils de collecte d'informations ; suivre en temps voulu les tendances et constantes en matière de violations ; collecter des informations, notamment dans le cadre d'entretiens en personne ou à distance avec des victimes et des témoins ; veiller à la préservation des informations recueillies ; organiser des missions dans des sites où ont eu lieu des violations et dans d'autres endroits, le cas échéant, et y participer ; veiller à ce que les services d'orientation et les mesures de protection proposés soient efficaces ; fournir des contributions aux fins de l'établissement du rapport final ;

xi) un(e) spécialiste des droits de l'homme (enquêteur(trice) spécialisé(e) dans la violence sexuelle et fondée sur le genre) (P-3) recruté(e) pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024), qui s'acquittera des tâches suivantes : mener des recherches et recueillir et analyser des informations et des documents portant sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, lorsque le mandat l'exige ; enquêter sur la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment en s'entretenant avec des victimes et personnes survivantes ; organiser des missions dans des sites où ont eu lieu des violations et dans d'autres endroits, le cas échéant, et y participer ; veiller à ce que les victimes et personnes survivantes bénéficient de services d'orientation et de mesures de protection efficaces ; fournir des contributions aux fins de l'établissement du rapport ; veiller à ce que les questions de genre soient prises en compte et à ce qu'une démarche nuancée en fonction du genre soit suivie à toutes les étapes de l'enquête, de l'analyse et de la rédaction des rapports ;

xii) un(e) spécialiste de la gestion de l'information (spécialiste de la gestion des informations et des éléments de preuve) (P-3) recruté(e) pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024), qui s'acquittera des tâches suivantes : traiter les données recueillies et conseiller le personnel sur les méthodes d'examen et d'analyse à utiliser pour préserver l'intégrité des données à des fins criminalistiques ; gérer l'importation, le traitement et l'indexation des données ; gérer les systèmes de gestion des informations et des éléments de preuve, ainsi que les processus et applications connexes, et informer les personnes concernées des problèmes techniques liés à la gestion des éléments de preuve et au transfert de données qui pourraient compromettre la recevabilité ; suivre l'utilisation des outils d'administration électronique des preuves (« e-discovery »), notamment du point de vue de la sécurité de l'information ; vérifier que les méthodes de travail normalisées sont bien suivies ; s'assurer que les directives et protocoles applicables sont bien suivis et contribuer à les étoffer et les améliorer ;

xiii) un(e) agent(e) de coordination de la sécurité (P-3) recruté(e) pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : conseiller le secrétariat sur toutes les questions liées à la sécurité ; évaluer les risques de sécurité dans tous les endroits où l'équipe d'appui sera appelée à travailler ; accompagner les membres de l'équipe lors des missions ; communiquer quotidiennement avec les forces de sécurité locales pour veiller à ce que la sécurité de l'équipe soit dûment assurée lorsqu'elle mène ses activités ; coordonner les services de sécurité fournis aux membres de l'équipe lors des missions ; assurer la liaison entre la mission d'enquête et le Département de la sûreté et de la sécurité ;

xiv) deux interprètes/traducteur(trice)s (P-2) recruté(e)s pour 12 mois (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquitteront des tâches suivantes : assurer, selon les besoins, une interprétation et une traduction rigoureuses à partir du persan (farsi) vers l'anglais et vice versa ; participer aux missions ; assurer une interprétation simultanée précise du farsi vers l'anglais et vice versa des témoignages oraux, y compris ceux donnés par des moyens de communication à distance ; respecter la stricte confidentialité des informations ; tenir compte des questions de genre dans le cadre de leur travail, en particulier en utilisant un langage approprié et en aidant à établir efficacement des preuves documentaires tenant compte des questions de genre pour les cas de violence sexuelle ou fondée sur le genre ; s'acquitter de toute autre tâche linguistique qui pourrait leur être confiée, notamment en vue d'appuyer les activités des enquêteurs ;

xv) un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] recruté(e) pour 13 mois (du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2024) qui s'acquittera des tâches suivantes : appuyer la gestion de toutes les questions touchant à la logistique, aux finances et aux ressources humaines ; fournir un appui administratif général aux membres de la mission d'enquête et aux experts pour tous leurs déplacements ; aider le secrétariat dans la préparation, la conduite et le suivi des missions sur le terrain ; aider à la planification et à l'organisation des réunions de l'équipe d'enquête et de réunions de haut niveau à Genève et ailleurs ;

b) Voyages des représentants (trois experts des droits de l'homme) :

2023

i) un voyage de cinq jours à Genève, effectué afin de prendre leurs fonctions au Haut-Commissariat et participer à des séances d'information diplomatiques et à des réunions avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de

l'homme, le Président du Conseil des droits de l'homme, les entités des Nations Unies concernées, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes ;

ii) un voyage de cinq jours dans plusieurs régions d'Europe, effectué pour mener des enquêtes et des réunions et entretiens avec toutes les parties concernées, y compris les autorités compétentes, les représentants des organismes des Nations Unies et de la société civile, les victimes et les témoins, les réfugiés et les migrants ;

iii) un voyage de cinq jours dans plusieurs régions du Caucase, effectué pour mener des enquêtes et des réunions et entretiens avec toutes les parties concernées, y compris les autorités compétentes, les représentants des organismes des Nations Unies et de la société civile, les victimes et les témoins, les réfugiés et les migrants ;

iv) un voyage de cinq jours à Genève, effectué afin de présenter un point oral de la situation au Conseil durant un dialogue tenu à sa cinquante-troisième session, en juillet 2023 ;

2024

v) un voyage de cinq jours à Genève, effectué pour participer à des séances d'information et des réunions avec le secrétariat et les parties prenantes régionales ;

vi) un voyage de cinq jours à Genève, effectué pour présenter le rapport final au Conseil à sa cinquante-cinquième session ;

c) Voyages du personnel :

2023

i) un voyage de cinq jours dans plusieurs régions d'Europe, effectué par quatre membres du personnel du secrétariat pour accompagner les trois experts et mener des enquêtes et des réunions et entretiens avec toutes les parties concernées, y compris les autorités compétentes, les représentants des organismes des Nations Unies et de la société civile, les victimes et les témoins, les réfugiés et les migrants ;

ii) un voyage de cinq jours dans plusieurs régions du Caucase, effectué par quatre membres du personnel du secrétariat pour accompagner les trois experts et mener des enquêtes et des réunions et entretiens avec toutes les parties concernées, y compris les autorités compétentes, les représentants des organismes des Nations Unies et de la société civile, les victimes et les témoins, les réfugiés et les migrants ;

iii) trois voyages de 12 jours chacun dans diverses régions, effectués par six membres du personnel du secrétariat pour mener des enquêtes et des réunions et entretiens avec toutes les parties concernées, y compris les autorités compétentes, les représentants des organismes des Nations Unies et de la société civile, les victimes et les témoins, les réfugiés et les migrants ;

2024

iv) un voyage de neuf jours dans diverses régions, effectué par quatre membres du personnel du secrétariat pour mener des enquêtes et des réunions et entretiens avec toutes les parties concernées, y compris les autorités

compétentes, les représentants des organismes des Nations Unies et de la société civile, les victimes et les témoins, les réfugiés et les migrants ;

d) un consultant international (classe C) engagé pour une durée totale de trois mois en 2023 et 2024, qui viendra compléter l'éventail de compétences du personnel en apportant des connaissances et des conseils spécialisés ;

e) Services contractuels : abonnements à des logiciels, commande et analyse d'images satellite, services locaux d'interprétation ;

f) frais généraux de fonctionnement : coûts afférents aux bureaux à Genève (charges, services de nettoyage) ; informatique et communications ; location de véhicules pour les missions ; frais liés aux réunions pendant les missions ; services divers ; services de sécurité ;

g) fournitures et accessoires de bureau (consomptibles) ;

h) mobilier et matériel : matériel de bureautique, y compris ordinateurs et téléphones ; matériel de sécurité ; matériel informatique et articles de bureau divers ;

i) subventions et contributions pour les déplacements des témoins ;

j) services de conférence : édition et traduction du rapport complet qui sera présenté au Conseil à sa cinquante-cinquième session.

Tableau 1

Ressources nécessaires à l'application de la résolution S-35/1

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2023</i>	<i>Ressources nécessaires pour 2024</i>	<i>Total des ressources nécessaires</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Documentation	–	34 000	34 000
Total partiel (chapitre 2)	–	34 000	34 000
Chapitre 24 (Droits humains)			
Autres dépenses de personnel	2 122 500	741 800	2 864 300
Consultants	23 500	4 700	28 200
Voyages des représentants	92 800	48 100	140 900
Voyages du personnel	101 400	14 800	116 200
Services contractuels	161 800	5 000	166 800
Frais généraux de fonctionnement	154 100	46 300	200 400
Fournitures et accessoires	2 700	900	3 600
Mobilier et matériel	75 200	–	75 200
Subventions et contributions	30 000	15 000	45 000
Total partiel (chapitre 24)	2 764 000	876 600	3 640 600
Total	2 764 000	910 600	3 674 600

4. Les ressources correspondantes n'ont pas été prévues dans le projet de budget-programme pour 2023. **Il faudra donc prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 2 764 000 dollars au chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2023, pour exécuter les activités prescrites aux paragraphes 7, 8 et 10 de la résolution.**

5. Le montant total des ressources supplémentaires nécessaires à l'exécution des activités prescrites par la résolution [S-35/1](#) s'élève à 2 764 000 dollars, auquel s'ajoute un montant de 339 800 dollars au titre des contributions du personnel (voir le tableau 2).

Tableau 2

Ressources nécessaires à l'application de la résolution [S-35/1](#) (total, contributions du personnel incluses)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2023</i>	<i>Ressources prévues au budget de 2023</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2023</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Mission d'enquête	–	–	–
Total partiel (chapitre 2)	–	–	–
Chapitre 24 (Droits humains)			
Mission d'enquête	2 764 000	–	2 764 000
Total partiel (chapitre 24)	2 764 000	–	2 764 000
Total (hors contributions du personnel)	2 764 000	–	2 764 000
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	339 800	–	339 800
Total (contributions du personnel incluses)	3 103 800	–	3 103 800

6. Les ressources supplémentaires nécessaires pour 2024 seront demandées dans le projet de budget-programme correspondant.

III. Conclusion et décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

7. L'Assemblée générale est invitée à :

a) approuver l'ouverture de crédits supplémentaires, à imputer sur le fonds de réserve, d'un montant de 2 764 000 dollars au titre du chapitre 24 (Droits humains) du budget-programme de 2023 ;

b) approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 339 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2023, qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).